

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an, 30 fr. Six mois, 16 fr. Trois mois, 8 fr. Poste : Un an, 35 fr. Six mois, 18 fr. Trois mois, 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRE et BOLLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne, 20 c. Réclames, 30 Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues, et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal, la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Avril 1879.

Chronique générale.

M. Jules Ferry vient de prononcer à Epinal un long discours pour essayer de justifier ses projets de loi.

Il est impossible d'admettre, ainsi que le prétend M. Ferry, qu'il y ait unanimité dans le gouvernement pour s'entêter dans le maintien de l'article 7 des nouveaux projets de lois si vivement désapprouvés dans toute la France et solennellement condamnés par un grand nombre de conseils généraux.

Le libre-penseur, ministre actuel de l'instruction publique, paraît étendre un peu loin sa libre pensée en voulant rendre le gouvernement solidaire de ses égarements. Il est assez peu probable que le bon sens et la modération du Président de la République acceptent, pour plaire à M. Ferry, de froisser plus de la moitié des pères de famille de France et de diminuer la situation qu'il peut avoir en Europe comme chef de la République française.

Tout, sur le terrain de l'instruction publique, peut avoir des conséquences trop graves pour que le chef de l'Etat ne se réserve pas de réfléchir avant de prendre un parti décisif dans cette périlleuse expédition.

NOUVELLES MANIFESTATIONS EN FAVOUR DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Les manifestations en faveur de la liberté d'enseignement continuent à se produire avec un entrain que rien n'arrête.

L'assemblée générale des catholiques a adopté le vœu suivant :

« L'assemblée des catholiques invite tous les catholiques de France à s'associer avec

la plus grande énergie au pétitionnement en faveur de la loi de 1875, et à repousser, sans aucune exception, toute atteinte à la liberté de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. »

Dans un grand nombre de départements, les conseils généraux, réunis en session, ont élevé les protestations les plus énergiques contre les projets de lois de M. Ferry et se sont catégoriquement prononcés contre son programme d'intolérance et de fanatisme irréligieux.

Ils ont émis le vœu qu'aucune atteinte ne soit portée à la liberté des pères de famille et à la liberté d'enseignement.

Certains préfets ont cru devoir s'opposer à l'émission de ces vœux en alléguant qu'ils ont un caractère politique. Mais on a pu répondre, avec raison, que la question de l'enseignement n'est pas une question politique. C'est une question de morale et de droit.

C'est une question de morale, puisqu'elle met en cause la conscience de l'enfant. C'est une question de droit, puisqu'elle touche à la liberté des pères de famille.

L'enseignement est une chose et la politique en est une autre. C'est précisément pour protester contre l'empiétement de la politique sur l'éducation, c'est pour prévenir la violation par l'Etat des droits de la conscience, que les conseils généraux ont la liberté, disons mieux, le devoir d'élever la voix.

La France chrétienne, libérale et conservatrice comptait sur ces manifestations de nos assemblées départementales. Son attente n'a pas été déçue.

Il se trouvera toujours au sein de nos conseils généraux des hommes d'intelligence et de cœur, pour protester contre les périlleuses expériences auxquelles le parti révolutionnaire voudrait soumettre l'enseignement public.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT. — PROTESTATION DES OFFICIERS EN RETRAITE.

La Gazette du Midi écrit de Montauban la

protestation que les officiers en retraite, qui résident dans cette ville, viennent d'adresser aux Chambres. Ce témoignage rendu au patriotisme des religieux voués à l'enseignement fait honneur à la loyauté des honorables signataires de la pétition ; il aura, aux yeux de l'opinion publique, l'autorité qu'il mérite justement.

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

« Nous, soussignés, officiers en retraite, venons vous prier, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, de ne pas voter la loi présentée par M. le ministre de l'instruction publique.

« Cette loi tend spécialement à fermer les établissements dirigés par les Jésuites. Cependant, nous, qui venons de quitter le service, nous avons vu à l'œuvre, sur les champs de bataille de la dernière guerre, les nombreux officiers, élèves de ces illustres et dignes maîtres de la jeunesse ; personne ne les surpasse en valeur et en sacrifice ; nos camarades qui sont encore sous les drapeaux, parleraient comme nous s'ils pouvaient parler.

« Tout le monde sait combien l'Ecole de Saint-Cyr a fait de progrès depuis que les Jésuites ont ouvert des écoles préparatoires. Les généraux et les chefs de corps sont heureux de le constater chaque fois que l'occasion s'en présente.

« Vous ne voterez pas cette loi, vous reconnaîtrez qu'il est fort étonnant et même honteux que des hommes qui ont rendu et qui rendent toujours de si grands services à l'armée et à la patrie, soient menacés du sort des esclaves et des malfaiteurs par ceux-là mêmes qui ont mis sur le drapeau national les mots : Liberté, Egalité, Fraternité !

« Nous sommes avec respect, etc. »

(Suivent les signatures.)

La question de la liberté d'enseignement n'est pas seulement posée en France ; elle intéresse encore l'Irlande, et pourtant l'Irlande possède ce que M. Ferry veut nous enlever, elle a une Université libre.

Mais, de l'autre côté de la Manche, on est plus difficile que nous en fait de liberté, on la veut pleine et entière. Ainsi, les catholiques d'Irlande jugent avec raison qu'entretenant à leurs frais une Université libre, ils ne doivent pas contribuer à payer aussi l'Université protestante dont ils ne se servent pas. Nous n'en demandons pas tant en France, et pourtant, voici ce que disait ces jours-ci M^{re} Cobe, archevêque de Dublin, aux applaudissements de toute l'Irlande :

« Nous devons prier avec ferveur pour que Dieu dessille les yeux de nos gouvernants, afin qu'ils se rendent compte de l'injustice qu'ils perpétuent contre notre pays, des dangers qu'ils préparent à l'ordre social et religieux, en négligeant de réparer le dommage que nous subissons sur le terrain de l'éducation. 700,000 protestants « épiscopaliens » possèdent à eux seuls l'Université de Dublin avec son magnifique collège, une bibliothèque de 200,000 volumes et 4,700 rares manuscrits, des musées très-riches, un jardin botanique complet, 2,000 acres de propriété donnant un revenu annuel de 40 mille livres sterling et un autre revenu de 25,000 livres sterling pour droits d'inscriptions des étudiants.

« Sept mille livres sterling par an et le collège de la reine à Belfast sont le lot de cinq cent mille protestants. A Cork et à Galway, on consacre quatorze mille livres sterling à la tâche de gagner au protestantisme les catholiques tièdes.

« D'autre part, quatre millions trois cent mille catholiques ont une Université, pour laquelle ils se sont taxés eux-mêmes jusqu'à concurrence de la somme de deux cent mille livres sterling.

« Mais de l'Etat ils n'ont pas reçu un liard, — bien loin de là, on ne connaît pas leur université. Les catholiques d'Irlande ne font aucune demande déraisonnable, et néanmoins leur appel à la justice est écarté. Combien de temps encore durera cet outrage au bon sens et à la bonne politique ? »

A cette réclamation de l'archevêque de Dublin sont venues se joindre celles de tous

Reuilleton de l'Echo Saumurois.

UNE BONNE POIGNÉE DE MAIN.

(Suite de fin.)

VI.

J'ai vécu d'assez longues années et j'ai connu assez de gens de toute espèce pour n'être pas trop surpris des contradictions dont ce bas monde fourmille.

Je fus cependant un peu étonné d'apprendre que, de ces trois ménétriers que j'avais l'honneur de recevoir à ma table, le seul qui fit son métier en conscience était aussi le seul qui n'eût pas la vocation. Je fus bien obligé de le croire, puisqu'il me l'avoua lui-même en rougissant.

L'aimable liberté qui commença à régner à partir de la seconde moitié du festin amena un véritable déluge de confidences. Je recueillis ainsi une foule de petites faits et de petites circonstances qui me mirent à même de résoudre promptement mes doutes et de revenir de mon premier étonnement.

Par exemple, je fus pleinement édifié sur ce que la contre-basse et le cornet à pistons appelaient leur vocation. C'était bien moins une vocation

réelle pour le métier de ménétrier, dont ils disaient pis que pendre, qu'un dégoût général pour tous les autres métiers. Or, ce qui les dégoûtait dans les autres métiers, c'était le travail et l'assiduité, l'assujettissement à des règles fixes, à des heures déterminées, et la nécessité de résider toujours au même endroit. C'étaient des esprits légers, vains, aventureux ; ils aimaient à rouler de place en place, à s'asseoir aux festins de noces, à dormir des journées entières, la tête à l'ombre et les pieds au soleil.

Voilà ce qu'ils appelaient avoir la vocation. Mes regards se portaient constamment de la figure de l'enfant à celle du vieillard. Je pensais avec un véritable chagrin que cette figure ignoble et repoussante avait été jeune autrefois, et peut-être avenante, et que cette jolie tête d'enfant deviendrait sans doute un jour pareille à celle du vénéré maître ; et tout cela par l'effet de la vocation !

A un certain moment, je ne pus m'empêcher de m'écrier : — Foin de la vocation !

VII.

Autre surprise ! c'est celui qui n'avait pas la vocation, c'est le violon, qui prit en main la défense du métier.

Je venais donc de m'écrier du plus profond de mon cœur : — Foin de la vocation !

Le vénéré maître et le cornet à pistons, terrassés, je suppose, par les fatigues de la journée, venaient de s'abandonner aux douceurs du sommeil : ils laissèrent passer mon interprétation sans y répondre.

Ce fut le violon qui protesta.

« C'est un métier comme un autre, me dit-il doucement, quand on s'y met de bon cœur et qu'on le pratique en honnête homme. Je ne sais pas quels sont les amusements des jeunes gens et des jeunes filles dans votre pays. Ici, ils se priveraient plutôt de boire et de manger que de danser. En dansant, ils oublient les fatigues, les peines et les soucis de la semaine, sans compter que c'est là seulement qu'ils peuvent se voir, causer ensemble, et apprendre à se connaître et à s'estimer. Ils dansent en plein air, sous les yeux et sous la surveillance de tout le monde, et je puis vous assurer que la danse, dans ce pays-ci, est un divertissement très-honnête.

Mais on ne peut danser sans musiciens ; vous voyez bien que le métier de ménétrier est aussi nécessaire que celui de charron, de maréchal-ferrant ou de jardinier. Malheureusement, c'est un métier qui a ses dangers ; bien des gens s'y jettent pour éviter d'en pratiquer un autre qui serait plus fatigant et qui rapporterait moins.

Moi, vous le savez, je n'ai pas la vocation, et je ne suis ménétrier que pour un temps. Vous pouvez

donc me croire sur parole si je dis du bien du métier. Je suis payé pour faire danser, et je fais danser de mon mieux. Vous ne vous figurez pas comme on est content de soi, comme on est fier, quand on se dit : — « Voilà des gens que tu rends heureux et gais ; tu les tiens au bout de ton archet ; quand tu joues de tout cœur, ils sentent que leur plaisir est plus complet et plus vif ; mon garçon, c'est à toi qu'ils le doivent. » Il n'y a réellement pas de sot métier, allez, Monsieur, et un ménétrier peut marcher la tête haute quand il se dit, en examinant sa conscience : — « J'ai fait de mon mieux. »

— Je ne m'explique pas, lui dis-je, que vous songiez à laisser là un métier dont vous comprenez et dont vous faites ressortir si bien les avantages et la dignité.

— Je ne déteste pas le métier, me répondit-il tranquillement ; mais il y en a un autre que je préfère : c'est celui de jardinier. Mon père était jardinier, le père de mon père était jardinier.

— Eh bien, lui dis-je, assez surpris, qui vous empêche d'être jardinier ?

— Pour être jardinier comme je l'entends, reprit-il en rougissant un peu, il faut avoir un jardin à soi, et une petite maison assez grande pour y amener... Je dois vous dire que je suis fiancé à une

les évêques du Canada, sous forme d'une pétition à la reine. Ceux-ci lui demandent la reconnaissance officielle de l'Université catholique de Dublin, comme elle l'a donnée jadis à l'Université catholique de Québec.

Nous ne demandons pas en France que nos Universités deviennent officielles; nous ne réclamons, au nom de la liberté, que de les conserver telles qu'elles existent en vertu de la loi de 1875.

M. Godelle, quoique élu dans le 8^e arrondissement à une majorité de voix qui exclut toute suspicion de la sincérité des suffrages exprimés, est déjà menacé d'une invalidation par les ardents de la gauche.

Un député influent de la gauche prétendait l'autre matin que c'était une honte pour Paris (III) d'avoir nommé un impérialiste, et « qu'il fallait à tout prix recommencer le tour. »

M. Clémenceau songe-t-il à son futur portefeuille? Il aurait, dit-on, manifesté devant quelques-uns de ses amis politiques de la Chambre et du conseil municipal de Paris, le regret qu'il éprouvait d'avoir suggéré la candidature Blanqui, au nom du groupe de républicains dont il fait partie.

Deux personnages radicaux visitent en ce moment l'arrondissement de Dieppe pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de poser une « candidature à tapage », en remplacement de M. Lebourgeois, député récemment décédé.

Ils ne sont pas encore de retour à Paris.

Il se confirme que M. Gambetta accepterait, — si les circonstances devenaient plus graves — la mission de constituer un nouveau ministère.

M. Gambetta, disait M. Ranc il y a quelques jours, saura sauver la République le jour où on désespérera d'elle!!!

Cependant, avant son départ pour la Charente-Inférieure, M. Dufaure a eu une longue entrevue avec le Président de la République. Tout porte à croire, d'après un conseiller intime de l'Elysée, que la rentrée de M. Dufaure aux affaires n'est pas improbable.

Par un nouveau décret, en date du 26 avril 1879, le Président de la République a accordé la grâce à 307 individus condamnés pour faits se rattachant aux insurrections de 1871.

Depuis la promulgation de la loi d'amnistie jusqu'à ce jour, il a été rendu 4,625 grâces sur 3,400 condamnés par contumace ou contradictoires existants encore à cette époque.

LE DOSSIER BLANQUI.

Il paraît que le dossier de Blanqui est tellement chargé et surchargé de choses

inouïes, qui échappent à l'appréciation de ceux qui ne le connaissent pas, qu'il devient presque impossible d'avoir la moindre indulgence pour le vieux criminel endurci.

Quelques-uns des ministres avaient d'abord pris la défense du prisonnier de Clairvaux, par égard pour son grand âge, et se refusaient à croire tout ce qui se disait sur son compte.

Mais lorsque le dossier a été communiqué au conseil des ministres, lorsque chacun des membres du cabinet l'a eu compulsé à son tour, et que l'on a découvert les preuves irréfragables de ce que cet homme avait fait d'odieuses dans sa vie politique, il n'y a plus eu qu'une seule voix pour refuser à Blanqui le bénéfice de toute grâce, et on l'a reconnu absolument indigne de faire partie d'une Chambre législative.

On lit dans le *Journal de Genève* :

Rocheport est tellement certain d'être amnistié qu'il va donner congé de l'appartement qu'il avait tout récemment somptueusement meublé.

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

On lit dans le *Temps* :

Nous avons dit que le traité de commerce actuel entre la France et l'Angleterre allait être prorogé de six mois. Voici l'état exact de la question :

Le gouvernement français, prévoyant que peut-être le Parlement n'aura pas achevé de discuter et de voter au 31 décembre prochain le tarif général des douanes, a entamé avec l'Angleterre des négociations ayant pour but de proroger pendant six mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} juillet 1880, le régime douanier qui existe actuellement entre les deux puissances, en vertu du traité dont l'échéance arrive le 31 décembre.

On remarquera que, même en supposant le tarif général des douanes voté par la Chambre avant le 31 décembre, le gouvernement aura besoin d'un laps de temps plus ou moins long pour négocier un nouveau traité avec la Grande-Bretagne. Ce nouveau traité ne pourra, en outre, entrer en vigueur qu'après avoir été ratifié par les Chambres.

C'est en vue de déterminer à l'avance le régime douanier sous lequel vivront la France et l'Angleterre, à partir du 31 décembre jusqu'à la ratification du futur traité, que les deux gouvernements prorogeraient de six mois le régime actuel.

Il est bien entendu que si, avant le 1^{er} juillet 1880, un traité de commerce intervenait entre la France et l'Angleterre, ce traité pourrait être appliqué avant l'échéance de la prorogation.

Une note insérée au *Journal officiel* informera le public des conventions arrêtées, aussitôt que les négociations pendantes seront terminées et que les deux gouvernements seront tombés d'accord.

TOUJOURS LES GRÈVES.

Il règne, depuis quelques jours, une certaine agitation dans le monde industriel lyonnais.

L'une des principales maisons de fabrique de cette ville, la maison Jaubert, Audras et C^o, ancienne maison Bellon, a prévenu les ouvriers qui travaillaient pour elle que la situation des affaires l'obligeait à réduire les prix de façon des étoffes fabriquées.

Jusqu'à présent, les prix de façon étaient restés ceux qui avaient été arrêtés, d'un accord commun, entre fabricants et ouvriers, en 1869.

Les ouvriers se sont réunis pour discuter la proposition qui leur était faite. Une assemblée générale a eu lieu, vendredi, au théâtre de la Croix-Rousse. Les chefs d'ateliers ont déclaré qu'ils ne pouvaient accepter les conditions qui leur étaient faites, et ils ont décidé qu'à partir du 26 avril tout travail cesserait dans les ateliers de tissage occupés par cette maison jusqu'à ce que le tarif de 1869 ait été remis en vigueur.

Des secours seront assurés à ceux qui on feront la demande à la chambre syndicale des tisseurs.

L'Agence *Havas* communique la dépêche suivante qui confirme cette nouvelle :

« Lyon, 27 avril.

Les 4,200 ouvriers de MM. Jaubert, Audras et C^o, fabricants très-importants de tissus de soie, ont décidé de suspendre tout travail, jusqu'à ce que les patrons reprennent le tarif de 1869.

La chambre syndicale des tisseurs a immédiatement voté 50 0/0 de ses caisses pour subvenir aux ouvriers de cette maison qui font partie du syndicat. Une commission de quarante membres est chargée d'organiser une souscription pour les ouvriers qui ne font pas partie du syndicat.

La grève paraît devoir s'étendre à plusieurs maisons.

Hier, dans les quartiers de la Croix-Rousse et de Tholozan, quelques rassemblements d'ouvriers ont eu lieu, mais sans aucun désordre. »

Encore une grève à Rouen :

Les ouvriers d'un important tissage de la route de Caen ont abandonné samedi l'atelier en apprenant qu'un rabais allait être fait sur les primes et les gratifications.

D'autre part, la *Champagne* nous apprend que le mauvais état des affaires a obligé une importante maison de commerce de Reims d'abaisser le tarif de ses ouvriers.

Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient de prendre une décision très-importante en ce qui concerne les engagés conditionnels d'un an, des appels de l'année 1873, qui seront convoqués cette année pour accomplir une période d'instruction en qualité de réservistes.

honnête fille du village d'Ansy, qui a encore sa mère. Il faudrait donc une petite maison assez grande au moins pour léger un ménage. Je n'ai pour le moment ni jardin, ni maison, parce que feu mon père a été longtemps malade; je l'ai fait soigner par les premiers médecins de Metz; il a fallu vendre le jardin et la maison pour payer les frais de sa maladie. Mais je suis en train de devenir assez riche pour les racheter d'ici à quelques années. Les jours où l'on danse, je suis ménétrier; le reste du temps, je suis aide-jardinier.

— Si vous êtes, lui dis-je, aussi bon jardinier que bon ménétrier, vous ne pouvez manquer de faire une petite fortune.

Il sourit, et, après avoir gardé le silence une minute, les yeux baissés, il me dit d'un ton sérieux :

— Je crois qu'un homme de bonne volonté, quand il n'est ni sot ni maladroite, peut réussir dans tous les métiers; mais il ne lui est pas défendu de préférer un métier à un autre, n'est-ce pas, Monsieur ?

— Assurément, lui dis-je avec chaleur. Mais, repris-je aussitôt, permettez-moi une simple question; et surtout, n'allez pas m'en vouloir si cette question paraît un peu indiscrète. Ce n'est point par curiosité que je vous la fais, mais parce que vous m'inspirez un intérêt très-réel et très-vif. Vous me paraissez bien jeune pour être déjà fiancé.

— Barbe et moi, reprit-il, par la volonté de nos

parents, nous avons été, tout enfants, destinés l'un à l'autre; voilà pourquoi je dis que nous sommes fiancés. Nous sommes beaucoup trop jeunes pour nous marier, et c'est un malheur dont nous nous consolons facilement: il est plus facile de vieillir que de rajeunir. Nous sommes sûrs l'un de l'autre, et disposés à attendre jusqu'à ce que je puisse offrir un toit à Barbe et à sa vieille mère. D'ici là, nous travaillons chacun de notre côté. Nous ne nous voyons pas souvent, mais nous n'en avons que plus de plaisir à nous revoir. Croiriez-vous, Monsieur, que Barbe refuse d'aller danser, tant que je serai moi-même empêché de danser? Pour une fille du pays, c'est un grand sacrifice.

IX.

— Je ne suis qu'un étranger pour vous, lui dis-je, mais je m'intéresse à vous comme si vous étiez pour moi un ancien ami. Je retourne à Paris dans quelques jours, et je ne sais pas si jamais je remettrais le pied en Lorraine. Je ne veux pas cependant que nous redevenions absolument étrangers l'un pour l'autre. Pour des raisons que je ne veux pas vous dire, parce qu'elles blesseraient votre modestie, je suis sûr de ne jamais vous oublier; permettez-moi de vous laisser un petit souvenir qui me rappelle quelquefois à vous. J'ai dans ma malle une très-modeste parure que j'avais achetée par curio-

sité, comme souvenir du pays: c'est justement une parure de jeune mariée. Vous l'offrirez à M^{lle} Barbe de ma part.

Il fit beaucoup de difficultés, se récria sur la magnificence du présent, quoiqu'il fût véritablement des plus modestes, et finit par l'accepter, parce qu'il vit qu'il me ferait de la peine en s'obstinant à le refuser.

Je n'ai jamais revu mon jeune ménétrier, je n'ai jamais connu Barbe; mais je n'ai jamais regretté une seule minute de n'avoir pas ajouté la petite parure à ma collection de curiosités. Je me rappelle toujours avec plaisir la cordiale poignée de main que j'échangeai avec mon ami le ménétrier au moment de me séparer de lui.

X.

Chacun prend son plaisir où il le trouve. Il me semble tout naturel que l'on voyage pour gravir des montagnes, pour voir de grandes villes ou de grands déserts, pour visiter des musées ou des champs de bataille, pour enrichir sa collection de raretés et de souvenirs. Oui, je trouve cela tout naturel, et la preuve, c'est que je suis moi-même un peu collectionneur; mais si peu, du moins au sens ordinaire, que ce n'est vraiment pas la peine d'en parler.

A tous les paysages, à tous les monuments, à tous les souvenirs des vieux âges, dont je suis bien

Le grade de sergent ou de maréchal-des-logis sera conféré, dès leur arrivée au corps, à tous les anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu la note très-bien à l'expiration de leur année de service, se trouveraient, à ce titre, admis à concourir pour un emploi de sous-lieutenant de réserve et ger toutefois à toute considération d'honorabilité personnelle, été mis en possession de cet emploi ou même n'ont pas pris part au concours.

La même mesure sera prise, au milieu de la période d'instruction, à l'égard des caporaux ou brigadiers qui auront fait preuve d'aptitude et seront jugés capables de bien remplir les obligations du grade de sous-officier. Enfin, on nommera caporaux ou brigadiers à la même époque les engagés conditionnels qui, ayant obtenu à leurs examens de fin d'année la note bien ou la note moyenne équivalente, auront été jugés aptes à remplir ces emplois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République, sont nommés juges de paix :

Du canton Nord-Ouest de Saumur, M. Lecoy, maire de Saumur, ancien magistrat, en remplacement de M. Paul Ratouis, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

De Vihiers, M. Léonard, juge de paix de Vibraye, en remplacement de M. Périn;

Des Ponts-de-Cé, M. Périn, juge de paix de Vihiers;

De Beaufort, M. Soyer, ancien juge de paix.

Samedi soir, une dépêche de l'Agence *Havas* nous apprenait que M. Paul Ratouis, juge de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, était admis à faire valoir ses droits à la retraite et remplacé par M. Lecoy. Celui qu'atteignait ainsi M. le garde des sceaux n'était pas informé de cette décision: c'est aujourd'hui, paraît-il, le procédé habituel de la République aimable; mais les concitoyens de M. Ratouis se montrent plus gracieux à son égard: notre honorable juge de paix reçoit de ses concitoyens les témoignages les plus flatteurs d'estime et de sympathie. On rend ainsi hommage au dévouement et à l'impartialité dont il a fait preuve pendant ses 34 années d'exercice parmi nous. M. Ratouis, on s'en souvient, s'est également fait apprécier par son habileté et son zèle dans la lutte qu'il eut à soutenir comme administrateur des établissements hospitaliers de notre ville, défendant avec une rare persévérance leur fortune et les intentions des bienfaiteurs; sans jamais s'occuper du rang et des influences des adversaires de nos hospices.

C'est même à cette attitude énergique qu'il doit, paraît-il, sa mise à la retraite, car il n'a que 64 ans d'âge et l'honorable M. Lecoy est dans sa 79^e année. D'un autre côté, notre respectable maire trouve ainsi une très-bonne porte pour sortir des embarras

loin de faire fi, je préfère de beaucoup la vue de certaines figures humaines. Je ne trouve jamais que j'ai grimpé trop haut ou couru trop loin, lorsque dans le cours de mes voyages j'ai rencontré un brave homme; et j'entends par un brave homme, un homme assez reconnaissant envers la Providence pour être heureux de son sort, et assez pénétré du sentiment de son devoir et de sa dignité pour faire bien tout ce qu'il fait; car ces gens-là sont nés précisément pour être heureux et pour rendre heureux tous ceux qui les entourent.

Quand je rencontre une de ces créatures d'éthère, je n'ai ni trêve ni repos que je ne leur aie serré la main. Quelquefois la chose va toute seule, quelquefois il y a des obstacles et des difficultés; mais il est bien rare que je n'arrive pas à mes fins.

Je le déclare ici, notre monde sublunaire n'est pas si noir que le prétendent messieurs les pessimistes, ni si stérile en braves gens que nous le répètent messieurs les misanthropes.

Ma collection de poignées de mains est déjà considérable; insatiable comme tous les collectionneurs, je songe à l'accroître encore; et je l'augmente tous les jours. C'est dans ce mystérieux trésor que j'ai déposé la poignée de main du jeune ménétrier.

(Magasin pittoresque.)

ras et des ennuis de l'administration municipale.

Ce matin, un cheval de camion appartenant à M. Lemaire, marchand de bois, effrayé par la vue d'un troupeau de chèvres, a pris le mors aux dents et, s'engageant de la rue Royale dans la rue de l'Abreuvoir, s'est précipité dans la Loire en face de l'usine à gaz. L'animal a été retiré, mais le camion est resté dans la Loire.

Hier soir, vers 9 heures, pour terminer la fête de l'assemblée de Saint-Florent, M. Bouvet faisait tirer des fusées d'artifice. L'une d'elles, poussée par le vent, vint s'abattre sur un pouceau de bourrées, et y mit le feu.

Les bras n'ont pas manqué, les pompiers ont amené une pompe aussitôt et se sont promptement rendus maîtres du feu. La perte s'élève à 200 fr. Rien n'était assuré.

Hier soir, également, à Saint-Florent, on a retiré d'un fossé attenant à son habitation le cadavre du sieur Jameron, qui avait disparu depuis quelques jours.

CHAPELLE DE N.-D. DES ARDILLIERS.

Adoration perpétuelle.

Mardi, à 7 heures 1/2 du soir, exposition du T.-S. Sacrement, sermon, salut.

Mercredi: première messe à 5 heures, deuxième à 6 heures, troisième à 7 heures, quatrième à 8 heures. Messe solennelle à 10 heures.

Vêpres à 2 heures.

Le soir, à 7 heures 1/2, sermon, amende honorable, salut, et ouverture du mois de Marie.

Les sermons seront prêchés par M. le curé de Nantilly.

Tous les soirs du mois de mai, à la chute du jour, il y aura, dans la chapelle N.-D. des Ardilliers, lecture, cantiques et recommandations aux prières, et, tous les mardis et jeudis de chaque semaine, salut après l'exercice du mois de Marie.

PÈLERINAGE DE TOURS A CANDÉS ET A NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

Les journaux de Tours publient la note suivante:

Le pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Candés, et à Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, est fixé au dimanche 18 mai. Il s'effectuera, comme l'année dernière, par la Loire, de Tours à Saumur, en paquebot. Les pèlerins qui ne partiraient pas de Tours pourront accoster, au passage, par bateau.

Départ de Tours le dimanche 18 mai, à six heures et demie du matin. Arrivée à Candés, à neuf heures et demie. Départ de Candés pour Saumur à trois heures. Arrivée à Saumur à quatre heures. Pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers (ville de Saumur).

Retour par train spécial. Départ de Saumur à sept heures et demie. Arrivée à Tours à neuf heures. Le magnifique paquebot qui doit porter les pèlerins peut contenir plus de cinq cents personnes. Ce pèlerinage ne peut avoir lieu qu'à la condition de réunir cinq cents pèlerins. D'autre part, le chiffre des pèlerins doit être connu, au plus tard, le 10 mai. Il est donc urgent de se faire inscrire le plus tôt possible.

L'an passé, plus de cent cinquante personnes n'ont pu faire le pèlerinage, pour s'être présentées trop tard.

Les adhésions seront reçues au presbytère de Saint-Saturnin, tous les jours, de neuf heures à trois heures.

Prix d'aller et retour:

Paquebot, 3 fr. 50.

Chemin de fer: 1^{re} classe, 6 fr. 50; 2^e classe, 5 fr. 20; 3^e classe, 3 fr. 60.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire par laquelle il leur fait connaître qu'il vient de décider:

1^o Que, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi du 3 juillet 1877, il sera procédé, du 25 mai au 14 juin 1879, à l'inspection et au classement de tous les chevaux et juments âgés de six ans et au-dessus, et de tous les mulets et mules de quatre ans et au-dessus (l'âge compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de la naissance);

2^o Qu'il ne sera pas fait cette année de classement des voitures attelées, ce classement ayant eu lieu l'année dernière et ne devant être renouvelé que tous les trois ans, aux termes de la loi du 3 juillet 1877 (art. 37), mais que les attelages de ces voitures restent soumis au classement annuel.

Une circulaire du ministre de la guerre, adressée aux préfets, décide que des munitions en poudre, cartouches, capsules, etc., seront délivrées par les établissements d'artillerie aux municipalités qui leur en demanderont pour les fêtes publiques ou locales, tirs à la cible, etc., aux frais des communes.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE. Séance du 21 avril.

M. Grimoux, rapporteur de la 4^e commission, donne lecture de la communication de M. le préfet relative aux crues de la Loire.

La commission propose au Conseil de remercier M. le préfet du zèle et de l'empressement avec lequel il s'est porté au secours des populations inondées, tant dans le val de la Loire que dans celui de l'Authion.

Elle ajoute qu'en présence du retour offensif des eaux, elle croit devoir l'inviter de nouveau à signaler au gouvernement ce si triste état de choses, afin qu'en dehors des dégrèvements d'impôts qui pourront être accordés aux inondés, il leur vienne encore le plus possible en aide au moyen d'allocations spéciales.

Le même rapporteur, après l'avoir soumis à la 4^e commission, présente en outre, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, un vœu ainsi conçu:

« Les soussignés,

» Considérant qu'à la suite des inondations si désastreuses de 1856 et 1866, une décision ministérielle du 8 juin 1867 avait prescrit l'étude d'ensemble de tous les travaux de défense à exécuter pour assurer la sécurité des nombreuses populations de la vallée et la protection d'intérêts agricoles considérables.

» Que le rapport de M. l'ingénieur en chef, du 3 février 1868, très-circostancié et des plus alarmants, démontre à la fois l'insuffisance de hauteur de notre grande levée, dont la plate-forme a été dépassée par le niveau des eaux en 1866, sur une longueur de 26 kilomètres, soit la moitié de son parcours, et la constitution défectueuse de son massif, sur un très-grand nombre de points, où se font à chaque grande crue d'inquiétantes filtrations. Que malgré la dépêche de M. le ministre, en date du 13 avril 1870, annonçant ses dispositions favorables pour hâter la déclaration d'utilité publique des travaux énoncés dans ce rapport, cette déclaration d'utilité publique n'a pas encore été prononcée malgré leur évidente urgence, et cela après onze années d'attente;

» Que si des travaux d'une certaine importance ont été et sont encore annuellement faits sur la levée, ils n'ont pas d'autre caractère que ceux exécutés hâtivement au lendemain de la dernière inondation et que le rapport sus-mentionné considérait lui-même comme provisoires et insuffisants;

» Demandent que le gouvernement veuille bien faire connaître si le grand projet de travaux en question doit être regardé comme abandonné, ou bien expose la nature de l'obstacle qui en empêche la réalisation;

» Demandent en outre, que si, comme cela est supposable, cet obstacle est le chiffre élevé de la dépense présumée, M. le ministre veuille bien seconder ce grand projet et en prescrire la réalisation non pas totale et simultanée, mais partielle et successive, en commençant naturellement par les parties les plus dangereuses.

» Dans ce dernier ordre d'idées, considérant que, d'après le rapport du 3 février 1868, la levée du chemin de fer de Saumur, à mi-chemin de Saint-Martin, a été, ainsi que la levée de Belle-Poule, entre la Daguenière et les Ponts-de-Cé, comprise dans le système de défense du sol adopté par le gouvernement.

» Que ces deux levées sont d'une fragilité extrême, mais que la plus mauvaise assurément est celle du chemin de fer de Saumur, entièrement construite avec du sable sur un terrain partout affouillable, perméable sur une bonne partie de sa longueur, de telle sorte que la base, asséchée des deux côtés par les eaux, échappe absolument à la surveillance des agents des ponts-et-chaussées dans les grandes crues, comme ils le déclarent eux-mêmes;

» Demandent que la sollicitude du gouvernement se porte principalement sur ces deux digues qu'il est absolument périlleux de laisser dans leur état actuel, surtout celle de Saumur, dans les limites sus-indiquées.

» Ils estiment que la somme de 300,000 francs environ que chacune d'elles exige pour leur consolidation définitive n'est pas à mettre en comparaison avec les pertes incalculables qu'une nouvelle inondation infligerait à tous les intérêts agricoles du plus grand et du plus peuplé de tous les vals de la Loire et peut-être à l'industrie elle-même des ardoisières de Trélazé.

» Signé: Docteur Grimoux, Benoist, Guitton, Abellard, Maillé.

Ce vœu est adopté.

M. Benoist dit que l'on voudrait commencer le travail par l'exécution des banquettes sur toute la levée, afin de ne pas faire perdre à certaines communes les sacrifices qu'elles ont déjà faits pour se préserver de l'inondation.

M. Grimoux, rapporteur, ne s'oppose pas à la demande faite par M. Benoist. Mais il croit que les travaux les plus urgents doivent avoir lieu sur la levée du chemin de fer de Saumur, depuis la gare jusqu'au faubourg de Saint-Martin. L'élévation des banquettes est également urgente, mais, comme on ne peut entreprendre tout à la fois, il voudrait mieux sectionner le travail et le faire porter d'abord sur les endroits les plus dangereux.

M. Varailhon demande quelle suite a été donnée aux vœux tendant au déplacement du dépôt de poudre du château d'Angers.

M. le Préfet répond que M. le ministre de la guerre a déclaré ne pouvoir transférer ailleurs ce dépôt dangereux.

M. Varailhon, en présence des exemples récents qui ont eu lieu à Angoulême, demande au Conseil d'insister plus énergiquement que jamais.

Il est invité à formuler de nouveau un vœu qui sera déposé à la session prochaine.

POITIERS. — M. le général marquis de Galliffet est arrivé inopinément à Poitiers, vendredi, par le train de 3 heures 1/2 du matin.

Le commandant en chef du 9^e corps s'est rendu aussitôt dans les casernes qu'il a parcourues au milieu des soldats qui ne s'attendaient guère à un aussi brusque réveil.

COURSES DE NANTES.

Les courses de Nantes qui, en raison du mauvais temps, n'ont pu avoir lieu la semaine dernière, sont reportées aux 14, 15 et 18 mai.

Les cartes délivrées pour la réunion des 23, 24 et 27 avril, sont valables pour la réunion des 14, 15 et 18 mai.

TOURS. — On lit dans l'Indépendant:

« Dernièrement, un habitant de notre ville avait acheté à la femme Rimbault, habitant Saint-Cyr, une certaine quantité de beurre qui au bout de quelques jours était devenu nauséabond. L'examen démontra que ce beurre avait été falsifié. Quelque temps après, cette femme s'étant représentée à la même personne en lui offrant du beurre présentant un aspect identique, celle-ci fit saisir immédiatement la marchandise par la police. Un chimiste est chargé de déterminer la nature de la falsification. »

— Le même journal publie les lignes suivantes:

« Le maire d'Auzouer refuse, nous assure-t-on, de légaliser les signatures apposées sur les pétitions réclamant la liberté de l'enseignement. »

» Nous engageons les pétitionnaires d'Auzouer à se présenter à la mairie, accompagnés d'un huissier muni de tout ce qu'il faut pour écrire... et pour instrumenter séance tenante. C'est le vrai moyen de venir à bout de l'obstination d'un maire récalcitrant. »

Faits divers.

LA MORT DE M. ROCH.

M. Jean-Baptiste-Nicolas Roch, l'exécuteur des hautes-œuvres du continent français, est mort jeudi soir, à cinq heures, d'une congestion cérébrale, dans son domicile, 10, rue Rochebrune.

M. de Paris est mort entouré des siens, sa veuve, ses trois fils, ses quatre filles, dont l'une mariée.

M. Roch (Nicolas) était né à Mende, département de la Lozère, le 7 janvier 1813. Ses débuts dans la carrière datent du mois de septembre 1834. En 1872, par arrêté du ministre de la justice, il était nommé exécuteur en chef des arrêts criminels pour tout le territoire français, en remplacement d'Heindreich, dont il était le premier aide.

Dans sa longue carrière de bourreau, Roch n'a pas exécuté moins de 68 condamnés à mort, comme chargé des arrêts criminels, et a assisté comme aide à 80 exécutions. Sa dernière exécution à Paris a été celle de Lebiez et Barré.

Ses obsèques ont eu lieu samedi matin, à l'église Saint-Ambroise, et l'inhumation au cimetière Saint-Ouen.

UNE CAVALCADE A VERSAILLES.

On continue les préparatifs pour la grande cavalcade de bienfaisance qui sera donnée, le dimanche 11 mai, à Versailles.

La fête sera tout à fait grandiose et artistique.

La colonne sera précédée et terminée par des pelotons de cuirassiers en grand uniforme.

Elle comprendra, outre les tambours, clairons, fifres et trompes de chasse, quatre corps de musique de diverses nations, de nombreux groupes de cavaliers étrangers, espagnols, portugais, persans, chinois, arabes, mexicains, peaux rouges, etc.; des groupes d'écuyciers à cheval, figurant les États de l'Union américaine, et des amazones abyssiniennes; un grand palanquin porté par 32 Indiens et 8 chars composés d'une manière très-pittoresque, sur des dessins entièrement nouveaux, avec attelages de 8 et 16 chevaux conduits à la Daumont.

Sur ces chars, soixante dames de la figuration des théâtres de Paris représenteront les principales nations des cinq parties du monde.

Le char de l'agriculture et de l'horticulture européennes sera traîné par huit bœufs aux cornes dorées.

Le char de l'Océanie portera un navire orné des pavillons de toutes les marines.

Le dernier char contiendra une énorme sphère terrestre surmontée de la statue du sculpteur Bartholdi: « La Liberté éclairant le Monde ».

Pour terminer cette fête extraordinaire, il y aura, le soir, à neuf heures, un grand feu d'artifice sur la place d'Armes.

Une bien jolie coquille cueillie dans un journal du Midi:

« C'est grâce à la révolution de Février que tous les Français sont maintenant électeurs et éligibles sans aucune condition de sens. »

Sens pour Cens, c'est trouvé.

DEMANDEZ A PARIS

à la Maison du PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4bis, n° 6, n° 8, n° 10

Le CATALOGUE le plus complet des Vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Saison d'Été 1879

avec toutes les gravures de Modes (dernières créations)

et les moyens de prendre soi-même les mesures.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE

Pardessus Jolie draperie fantaisie Double laine

15 fr.

1^{re} Communion Vêtement complet

10 fr. 75

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais,

par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises diges-

tions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gas-

tralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, sigrurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »
 Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
 Voici quelques-unes des cures :
 Cure N° 75,424 : M. et M^{me} Léger, d'un *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffements*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Plains (Saône-et-Loire). — La Revalésière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Recevez, etc. — LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; à Rousson, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON, BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin	4 h. 45 m. soir
1 — 10 — soir	4 — 45 — soir	10 — 10 — soir	11 — 30 — soir
3 — 20 —	10 — 10 —		
7 — 45 —	11 — 30 —		

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin	10 h. 30 m. matin	10 h. 30 m. matin	4 h. 45 m. soir
12 — 10 — soir	4 — 45 — soir	10 — 10 — soir	11 — 30 — soir
1 — 45 —	9 — 10 —		
6 — 45 —	11 — 30 —		

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 14 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79 42	17	Crédit Foncier colonial	880			Canal de Suez	740			2 30
3 % amortissable	81 70		Crédit Foncier, act. 500 f.	735			Crédit Mobilier esp.	907 50			7 50
4 1/2 %	110		Obligations foncières 1877	377			Société autrichienne	375			50
5 %	115 85		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	685			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	515		Crédit Mobilier	476 25			Orléans	379			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	517 50		Crédit Foncier d'Autriche	656 25			Paris-Lyon-Méditerranée	377			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515		Est	722 50			Est	378			
— 1865, 4 %	530		Paris-Lyon-Méditerranée	1172 50			Nord	383 75			
— 1869, 3 %	412		Nord	676 25			Ouest	378			
— 1871, 3 %	405		Orléans	1187 50			Midi	375 75			
— 1875, 4 %	523		Ouest	765			Paris (Grand Ceinture)	370			
— 1876, 4 %	523		Compagnie parisienne du Gaz	1380			Paris-Bourbonnais	377 50			
Banque de France	3087 50		C. gén. Transatlantique	545			Canal de Suez	565			
Comptoir d'escompte	798 75										
Crédit agricole	480										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
11 — 10 — — — — —	express.
4 — 10 — — — — —	omnibus.
7 — 15 — — — — —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — —	express-poste.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — —	omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Succession bénéficiaire CHEDEAU, ancien avoué à Saumur.

AVIS

Les personnes qui auraient des réclamations à faire, soit à la succession de M. EDOUARD CHEDEAU, ancien notaire à Saint-Clément-des-Levées, soit à la succession de M. JEAN CHEDEAU, ancien avoué à Saumur, sont invitées à se présenter de suite chez M. GUZAIN, rue d'Alsace, n° 15, nommé administrateur judiciaire de cette dernière succession. (218)

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Après le décès de M^{me} veuve Juchault,

Le jeudi 1^{er} mai 1879 et jours suivants, à midi.

A Saumur, rue d'Orléans, n° 91, D'UN NOMBREUX MOBILIER

Consistant en :

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (147)

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNETÉ

GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans sucrer, ne colore, ni purgative, ni constipative.

Phie TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgatifs, 1/200 par la poste, 1/35

Se trouve dans toutes les pharmacies.

30, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSIS & Co

ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER

Adoptée par toutes les grandes administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

Étude de M^e RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE PROPRIÉTÉ

Située au Houx, commune de Neuillé, sur la route de Saumur à Vernantes.

Bâtiments de maître et de fermier, terre plantée d'arbres à fruits, plantation d'asperges, contenant environ 2 hectares 75 ares.

S'adresser à M^e RENOUE, notaire à Neuillé. (223)

Plusieurs lits en acajou et en noyer, commodes, secrétaires, tables à jeu, tables de nuit, guéridons, buffets, consoles, tables de toilette, table de salle à manger, chaises, fauteuil Voltaire en acajou, garnitures de croisées, lit d'enfant;

Glaces, pendules diverses, dont une marbre et bronze avec candélabres, une autre en marqueterie avec coupes assorties, vases en porcelaine, gravures;

Un beau meuble de salon en acajou massif, recouvert en velours cramoisi, composé de canapé, six fauteuils, six chaises;

Un piano et son tabouret;

Matelas, couettes, traversins, oreillers, édredons, couvertures;

Une commode et deux fauteuils antiques;

Très-belle vaisselle et verrerie, batterie de cuisine, outils de jardinage, brochette, bois de chauffage, fûts et bouteilles vides, chiffons, ferailles, baignoire et cylindre;

Vins blancs et rouges en bouteilles, des meilleurs crus du pays;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (220)

A LOUER

PRÉSENTMENT, BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le toit;

Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. 1,50. Se défier des contrefaits.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article intéressant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

CHARMANTE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chassé, pêche, lapins de garenne, etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

Vente à Crédit

100,000 MONTRES de Genève

Garanties 5 années

Envoi fr^o à toute personne qui en fera la demande affr^o de l'Album illustré contenant tous genres de montres avec nuances or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adresser les demandes à M. P. PLESSIS, 9, av. des Gobolins, Paris.

Librairie E. DEZE, rue Saint-Jean et place du Marché-Neuf, SAUMUR.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON DE TROIS CHAMBRES

Et Jardin de seize ares, Rue du Port-Feuillé, en Saint-Lambert.

S'adresser audit notaire. (224)

A CÉDER

FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48,

S'y adresser, à M. DROUCHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A VENDRE

BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.

Prix : 1,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Préhistoriens.

Première série : MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série : SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Étude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 15,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin. Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A CÉDER

Matériel de Fabricant d'Huile.

BOURJOUR, syndic, Angers. (207)

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

AVIS.

A partir de ce jour, on prendra des CHEVAUX AU VERT dans la prairie de l'Île-l'Abbé, appartenant à M. PONNEAU.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, rue Nationale, 9, et, sur la prairie, au sieur FOURNEAU, garde.

Prix pour un mois : 30 fr., et 2 fr. pour le garde. (169)

MAISON MURAY, chemisier, demande de suite des ouvrières et une mécanicienne.

S'adresser à M. Masson, 61, rue Nationale, ou à son coupeur, 41, rue Saint-Jean. (207)